



Direction générale de l'Aviation civile

Paris, le lundi 23 juillet 2018



---

## Transport aérien : AIRBAG une application pour préparer vos bagages en toute sérénité

---

La sûreté du transport aérien vise à prévenir les actes d'intervention illicite, dont les motivations peuvent être diverses (terrorisme, criminalité etc.), par une combinaison de mesures et de moyens matériels ou humains. Pour garantir également la sécurité des vols, certaines consignes doivent être respectées par les passagers avant l'embarquement. Elles concernent notamment l'emport de certains articles dans les bagages de soute (bagages enregistrés), dans les bagages placés en cabine voire sur les passagers eux-mêmes.

Afin de faciliter la préparation des bagages, la direction générale de l'Aviation civile (DGAC) a développé une nouvelle application : AIRBAG (Articles Interdits ou Règlementés dans les BAGages).



<https://airbag.dsac.aviation-civile.gouv.fr/AirBag>

En fonction de la nature des articles, de leur localisation, de leur conditionnement ou de leur quantité, il peut être demandé aux passagers de les placer uniquement en soute pour des raisons de sûreté (comme c'est le cas des objets contondants, liquides, gels, aérosols etc.) ; ou inversement, de les conserver en cabine pour des raisons de sécurité (comme c'est le cas des batteries au lithium, cigarettes électroniques, gaz inflammables etc.).

AIRBAG est un outil d'information au service des passagers. Néanmoins, il ne remplace pas les consignes de la compagnie aérienne qui est libre de prendre des dispositions additionnelles relatives à l'emport de certains articles. Enfin, les règles sanitaires et douanières, propres à chaque pays, ne sont pas prises en compte par cette application.

En cette période de grandes vacances, ce moteur de recherche offre un premier niveau d'information aux passagers et facilite les démarches des voyageurs en apportant une consigne précise et claire sur tous les objets classés comme sensibles pour la sécurité et la sûreté aériennes.

---

**Contact presse :**

Jeremy Montfrais 01 58 09 43 90

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr>